



CARRIÈRES
S O U S - P O I S S Y

Accusé de réception en préfecture
078-217801232-20220915-DEC2022-133-A1
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022

Direction des Sports, de la Culture, de la Vie associative et de l'Événementiel
Service des Affaires culturelles

DÉCISION DU MAIRE n°DEC2022-133

LE MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services de l'association Coup de théâtre 96, ayant son siège au 22 rue Gustave Eiffel, 78300 Poissy, représentée par Madame Françoise Guionie, afin de réaliser quatre lectures de contes le samedi 10 décembre au complexe sportif alsace, le samedi 17 février, le samedi 8 avril et le samedi 17 juin à la médiathèque octave Mirbeau.

Article 1 : DÉCIDE de signer un contrat avec la société, l'association Coup de théâtre 96, ayant son siège au 22 rue Gustave Eiffel, 78300 Poissy, représentée par Madame Françoise Guionie, afin de réaliser quatre lectures de contes le samedi 10 décembre au complexe sportif alsace, le samedi 17 février, le samedi 8 avril et le samedi 17 juin à la médiathèque octave Mirbeau.

La demande d'un prêt à titre gratuit de la salle Robert pour les cours de théâtre de l'association sera la contrepartie de ces quatre événements.

La présente décision sera communiquée au plus prochain Conseil municipal, transmise en sous-préfecture et affichée conformément à l'article L 2122-23 du CGCT.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Carrières-sous-Poissy, le 15/09/2022.

Publiée le **27 SEP. 2022**

Eddie AÏT

Maire